



Affaire suivie par : Bénédicte MAXIMIN

Objet : La politique minière de la CTG

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers,

La Guyane possède un vaste potentiel minier qui s'étend au-delà de la filière aurifère. L'inventaire des ressources minérales du sous-sol guyanais réalisé par le Bureau Minier Guyanais entre 1975 et 1995 à la suite des deux chutes du cours du baril de pétrole (au début des années 1970) a mis en évidence la présence de différentes ressources: de la bauxite, du plomb, du zinc, de l'argent, du nickel, du platine, du cuivre, du diamant et des gisements d'Or primaire. L'inventaire réalisé sur une parcelle limitée (16 000 km de layons effectués au nord et au centre de la Guyane) reste parcellaire et centré autour de l'Or, à l'exclusion des autres minerais, suite à la remontée du cours de l'Or.

L'Or est la seule ressource minérale exploitée en Guyane. Toutefois, l'exploration pétrolière au large de la Guyane pourrait offrir de nouvelles perspectives de développement en cas de succès du forage prévu prochainement (début 2019).

Dans le bouclier des Guyanes et plus particulièrement au Surinam, 500 tonnes d'or primaire (enraciné dans les roches) ont été découvertes. Selon les opérateurs miniers guyanais, la Guyane compte trois fois plus de surface potentiellement aurifère. Le potentiel minier aurifère est probablement supérieur à 500 tonnes soit 15 milliards d'euros. Avec une cinquantaine d'entreprises, en 2016 1,3 t d'or ont été exportées pour un chiffre d'affaires de 42,28 M d'€ (1% du PIB de la Guyane).

Or, chaque année en Guyane plus de 3 000 nouveaux demandeurs d'emploi se présentent sur le marché du travail. Parallèlement la capacité de création d'emploi de notre appareil de production reste limitée annuellement à quelques centaines.

Plusieurs éléments doivent être relevés pour nous permettre de comprendre la problématique de l'emploi en général en Guyane :

- 54% des jeunes 18-25 ans sortis du système scolaire sans qualification (source INSEE constante)
- Les jeunes et les femmes restent comme dans l'hexagone les plus fragilisés dans l'emploi (travail précaire, travail indépendant, travail à temps partiel)
- L'inadéquation constante entre l'offre de travail et la demande (source Besoin en Main d'Œuvre 2015-2016-2017)

Dès lors, toutes les opportunités de création d'emplois sont à rechercher. Si nous prenons globalement les trois projets miniers situés dans l'Ouest de la Guyane (Montagne d'Or, Bon Espoir, Espérance) nous pouvons compter sur 2 400 emplois directs et 9 600 emplois indirects.

Au regard de l'intérêt stratégique des ressources minérales dans le monde, au potentiel existant et de l'intérêt économique que la Guyane tirerait de l'exploitation rationnelle de ses ressources, la Collectivité Territoriale souhaite faire de ce secteur un moteur de l'économie guyanaise.

A cet effet, l'exploitation minière doit désormais être conduite en pleine connaissance des enjeux de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, mais aussi de ceux liés aux conditions de vie des populations autochtones et de ceux de la protection du patrimoine et des activités touristiques en voie de développement.

## **A. Vers une stratégie minière sociale durable**

Afin d'optimiser les retombées économiques locales, la CTG a la ferme volonté de s'impliquer dans des projets de structuration de la filière minière à condition qu'ils s'inscrivent dans une démarche cohérente avec les principes du développement durable au sens économique, environnemental et social.

Ces principes ne pourront être appliqués sans une réforme du code minier qui devra intégrer les spécificités propres au contexte guyanais. La Région a soumis en janvier 2013 une refonte du code minier au gouvernement. 25 articles ont été proposés, cumulant un total de 82 amendements. Suite à ce travail, les propositions émises ont été peu prises en compte dans le projet de loi, seulement quelques évolutions mineures ont eu lieu sous forme de doctrines locales établies par la DEAL.

La CTG réitérera la prise en compte de ces amendements en les mettant à jour, mais aussi en proposera de nouveaux qui seront conformes à la stratégie minière adoptée localement.

### **1. Intégration sociale**

L'activité aurifère est le 1<sup>er</sup> créateur d'emplois du 3<sup>ème</sup> millénaire.

- Education, Formation, Emploi

Les perspectives d'un développement du secteur minier dans les années à venir sont réelles et entraîneront ainsi de forts besoins en main d'œuvre et en formation avec des technicités particulières.

La filière minière doit se déployer d'une part en multipliant les entrées d'artisans miniers dans la filière, mais aussi en renforçant les PME et les tirant vers le haut de la filière, et enfin en attirant les « majors » internationaux et les sédentarisant également. Ce déploiement ne pourra se réaliser sans un dispositif de formation permanent et renforcé, ouvert à toutes les tailles d'entreprises et à tous les types d'exploitation.

Le Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) MINES qui avait été réalisé en 2008 à la demande de la FEDOMG, nécessite d'être réévalué pour tenir compte du nouveau contexte et de la perspective de mise en exploitation de ces gisements primaires à fort potentiel et des techniques spécifiques d'exploitation et de traitement qui y sont associées.

Cette actualisation du CEP pour le développement de l'emploi et des compétences sur le secteur minier de Guyane, dont le maître d'ouvrage est la Grappe d'entreprises ORkidé et pour lequel la CTG contribue financièrement à hauteur de 25%, a pour but notamment de coordonner les actions au sein de la filière minière (identification des besoins en emplois directs et connexes, en formations, reconversions, etc.). Une restitution finale du document est prévue pour la fin avril 2018. Les conclusions de cette étude seront traduites en Actions pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) sur le territoire guyanais.

Actuellement, une feuille de route opérationnelle pour accompagner la croissance de l'industrie minière par la formation de ses acteurs existe et est basée sur un modèle bien précis de carte des formations (BEP/CAP, BAC, BTS/DUT, Licence, école d'ingénieur/Master).

Développer des compétences pour répondre aux besoins en main d'œuvre technique (ouvriers, ouvriers qualifiés) des opérateurs miniers actuels et à venir est une volonté clairement affichée par la CTG. Elle a été actée par la mise en place d'une formation de niveau V (Bac technologique Science et Technologie de Laboratoire, CAP conducteurs d'engins BTP, Mines, Carrières - BAC Pro maintenance des matériels TP et manutention) dans le futur lycée professionnel de Maripasoula. La décision sur la création d'une école technique des Mines en Guyane a été actée par le président de la CTG lors d'une rencontre avec le Président de l'Université de Guyane. Ce projet d'école technique des mines fait déjà l'objet de réflexions par les professionnels du secteur pour une implantation dans l'Ouest Guyanais, à l'instar du Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières basé en Nouvelle-Calédonie (financé par des fonds provenant des industriels et de la commande publique de formation). Situé sur une mine, il permettrait aussi de tirer une rémunération du minerai extrait et d'autofinancer une partie du centre de formation.

Des cours sur la filière extractive doivent être intégrés dès le collège et le lycée. Aussi, pour une meilleure cohésion sociale et une optimisation du besoin en main d'œuvre, il est important de réfléchir sur la question de la réinsertion professionnelle.

Un projet de Chambre des Mines et de l'Energie est actuellement à l'étude. Il a pour but de regrouper des structures de la filière minière actuelle dans le but notamment d'améliorer la visibilité sur l'ensemble de la filière, de créer une synergie, mais aussi d'intégrer une dimension « recherche et développement » et de construire une offre de formation adaptée aux besoins.

Aussi, il existe un potentiel de plateforme technique basée sur l'île de Cayenne avec l'usine pilote de cyanuration d'AUPLATA. Ce site pourra former des techniciens chimistes spécialisés en traitement du minerai et des laborantins.

D'autres possibilités de « site pilote » sont en cours de réflexion : un site, à potentiel aurifère avéré et dont la CTG serait propriétaire, permettrait de tester de nouvelles techniques de prospection et d'exploitation de

mine artisanale (alluvionnaire). Ce site aurait en parallèle pour objectif de devenir un site de formation pour les artisans miniers.

Enfin, une première formation académique, la licence professionnelle spécialité « VALOrisation des REssources du Sous-Sol » (VALORESS) dédiée aux mines et aux carrières, a vu le jour en septembre dernier. Par le développement de la compétence locale, elle a pour but de former des techniciens géologues (Bac +3) pour répondre aux besoins des sociétés extractives du secteur en particulier mais aussi des bureaux d'études et institutions. Une convention de partenariat entre l'UG et la CTG a été signée en juillet 2017.

- Respect des conditions de travail et sécurité des travailleurs

La prise en compte du respect des conditions de travail et de sécurité du personnel doit être intégrée dans la stratégie politique de la CTG.

Des travaux réalisés par une Commission Mixte Paritaire (DEAL, FEDOMG, principaux syndicats, etc.) et pilotés par la DIECCTE ont permis de rédiger des avenants à la convention collective adaptés aux activités minières en Guyane (travail en site isolé, grilles salariales, classifications des emplois, etc.).

## **2. Intégration environnementale**

La réussite d'un projet est liée à son intégration environnementale. Des travaux sur la définition d'un concept « Mine responsable » seront prochainement lancés par la CTG : une mine construite comme un projet de territoire qui réduit autant que possible les impacts environnementaux, sanitaires, ainsi que les nuisances et qui contribue alors à une meilleure acceptabilité sociale des activités. L'objectif étant de définir un référentiel des nouveaux projets miniers spécifique à la Guyane.

L'élaboration de mesures Eviter Réduire Compenser dites ERC mais également de mesures d'accompagnement des grands projets miniers doit être faite avec l'ensemble des acteurs du territoire. Des ateliers de travail seront proposés par la CTG courant 2018 afin de proposer des mesures types en relation avec les besoins et la stratégie de développement du territoire. Si les mesures ERC doivent rester cantonnées au référentiel national, les mesures d'accompagnement peuvent être définies au plus près des enjeux locaux.

Le portage et le soutien aux projets d'expérimentations en matière de techniques de réhabilitation et de revégétalisation doit également être poursuivis. Des projets sont en cours de finalisation au sein de la CTG et doivent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du PO-FEDER courant 2018. Ces projets aboutiront à des itinéraires techniques validés et des listes d'espèces à utiliser. La mise en place d'un organisme de gestion de la biodiversité type OBAG pourra contribuer à coordonner ces actions et valoriser ensuite leur diffusion.

A ce titre, l'image de la mine responsable est encore à travailler. Conscient de cet enjeu, un salon sur la mine qui aura vocation à s'ouvrir à l'international sera mis en place sur notre territoire. Il présentera notamment les dernières avancées en termes de techniques d'exploitation et de gestion environnementale avec des visites techniques de sites réhabilités. La thématique de l'acceptabilité sociale et environnementale des projets miniers devra également y être abordée.

Enfin, la CTG souhaite également développer sur son territoire une utilisation de l'énergie renouvelable sur les différents projets de développement (ex : panneau solaire, biomasse, etc.).

## **3. Attractivité du territoire**

- Une fiscalité minière au service de l'attractivité du territoire

Les activités aurifères sont génératrices de retours fiscaux pour les collectivités locales de Guyane. Ces retours concernent :

- des taxes et redevances recouvrées comme en matière de fiscalité directe
  - redevance départementale des mines (fixée à 141,20 €/kg au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - redevance communale des mines (fixée à 28,20 €/kg au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - la taxe sur l'or calculée en fonction du type d'entreprise à 1 ou 2% du cours moyen annuel d'un kilogramme d'or constaté sur le marché de l'or de Londres (London Bullion Market) en n-1 (l'arrêté du 15/11/2016 fixe le montant de la taxe à 672,01 kg d'or extrait)

- des taxes indirectes :
  - taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) liée à l'utilisation des équipements à moteur (fixée à 41,69€/HL de gas-oil)
  - l'octroi de mer

Le suivi des taxes et redevances assimilées à la fiscalité directe est aisée car les recettes afférentes ne concernent que l'activité aurifère. Pour les recettes d'octroi de mer et de TSC, les sommes acquittées par les opérateurs miniers sont versées dans un « pot commun » et sont difficilement quantifiables.

Entre 2014 et 2016, les recettes au titre de la fiscalité directe assise sur l'or étaient en moyenne de 0,7 M€ et représentaient 1,80 % de la valeur des exportations. Ce ratio semble peu élevé car :

- Il s'agit d'un produit dont la rentabilité dépend de sa valeur de marché. Le cours de l'or influe beaucoup sur la marge bénéficiaire des opérateurs. Cette dernière n'est donc pas uniquement dépendante de la performance industrielle ou commerciale de l'entreprise.
- Il s'agit d'une matière première non renouvelable dont l'exploitation entraîne des modifications parfois importantes de l'environnement. Ces modifications peuvent être corrigées par les opérateurs via la remise en l'état du site. Un prélèvement plus important sur l'activité (sous forme de mesures compensatoires financières) pour l'aménagement du territoire, la sauvegarde de la biodiversité ou même financer des aménagements pour les populations impactées par ces activités (y compris autres activités extractives) ne paraît pas illégitime.

La fiscalité directe locale applicable aux activités minières doit être révisée, en partenariat avec la profession qui a également engagé des réflexions en ce sens. Cette révision, sous forme de l'introduction d'une « *excess profit tax* », améliorera le retour fiscal des collectivités locales sans mettre en péril l'activité des opérateurs miniers. Le dispositif pourra notamment prévoir une augmentation progressive de la pression fiscale sur les exploitants de gisements aurifères en fonction du cours de l'or et de leur taille.

- Une carte d'identité pour l'or de la Guyane

Avec la concurrence rude de l'orpaillage illégal, la filière doit se démarquer en proposant un produit traçable et responsable de Guyane qui respecte les critères sociaux-environnementaux mais aussi qui limite le blanchiment et l'écoulement des productions illégales. Les enjeux d'une traçabilité de l'or sont donc multiples :

- développer le concept de mine responsable
- apporter un gage de transparence pour la filière minière

C'est dans ce contexte qu'est né le projet « Or Traçable et Responsable de Guyane » dit OTRG, piloté par l'ex-Région et suspendu depuis 2014. Ce projet qui avait pour objectif d'élaborer une certification soutenant le développement volontaire de pratiques d'exploitation aurifère exemplaires en Guyane (c'est-à-dire plus responsables d'un point de vue environnemental, social et économique) et garantissant la traçabilité de l'or de la mine à la vitrine, doit être poursuivi.

- Une filière de valorisation de l'or : un enjeu de développement

En Guyane, de nombreux comptoirs ont été fermés sous l'impulsion de la DRIRE dans le cadre du respect des normes ICPE. Seules les sociétés SAAMP et la société filiale d'Auplata bénéficient d'arrêtés préfectoraux pour exploiter des installations d'affinage de métaux non ferreux. Cependant, après affinage partiel, le groupe Auplata vend sa production à la SAAMP.

La SAAMP dispose en Guyane d'une unité permettant le pré-affinage de l'or (dépollution et fonte) à un taux inférieur à 999,9/1000 qui n'est pas reconnu à l'échelle mondiale. L'or produit doit donc quitter le territoire pour être purifié à 99,99%.

Par son soutien affiché aux porteurs de projets et sa volonté de valoriser l'or extrait en local, la Collectivité Territoriale de Guyane souhaite développer tout un réseau, de l'extraction à l'affinage et la joaillerie (artisanat), implanté intégralement en Guyane.

- Recherche – Développement - Innovation

La CTG soutient les projets et programmes scientifiques à démarche innovante (AAP « Mines », AMI « recherche », etc.). Ces programmes, mis en place pour des structures porteuses de projets innovants, ont pour objectif d'accroître la compétitivité favorisant l'emploi et l'innovation, de moderniser et développer des techniques d'extractions minières, mais aussi d'accompagner les procédés innovants.

Des outils R&D (et de formation) performants existent en Guyane, avec notamment la grappe d'entreprise ORkidé de Guyane, le BRGM, le Pôle Technique Minier de Guyane, mais aussi Guyane Développement Innovation, l'Université de Guyane, le RSMA, l'IRD, etc.

La Pépinière d'Entreprises Innovantes, créée par la Collectivité Territoriale de Guyane en juin 2013 avec le concours financier de l'Europe et du CNES et gérée par Guyane Développement Innovation (GDI), est un outil de développement économique local qui remplit trois missions indissociables : l'hébergement, le service et l'accompagnement.

Afin d'améliorer les technicités et les spécificités de cette filière d'avenir, la création d'un pôle de compétitivité entreprises/laboratoires/universités, œuvrant principalement dans le secteur des géosciences (exemple du pôle Avenia de Pau), sera une opportunité de développement pour la Guyane. Mais aussi, la création de dispositifs d'aides au bénéfice des entreprises de la filière des Industries Extractives et de Première Transformation (exemple du dispositif d'aide Extra&Co). La mise en place de partenariats permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et le suivi scientifique des projets en local.

La CTG souhaite améliorer la connaissance géoscientifique du sol et du sous-sol guyanais pour rendre plus attractif son territoire et aider le développement des filières extractives. Cette connaissance passe notamment par une valorisation des ressources naturelles, une amélioration des connaissances scientifiques sur le référentiel géologique et une centralisation des données géologiques et minières. Ceci, dans une vision durable d'aménagement du territoire, un appui à l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol et une aide à la formation et au développement des compétences locales.

## **B. Le projet Montagne d'or en débat public !**

### **1. Le débat public**

Le 7 mai 2017, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie d'une demande d'avis sur l'opportunité de mise en œuvre d'un débat public national par la Compagnie Minière Montagne d'Or (CMMO).

De plus, le 26 juin 2017, CMMO saisissait la CNDP pour demander la désignation d'un garant dans le cadre de la concertation préalable qu'elle envisage d'organiser et ce, au titre de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

C'est ainsi que le 5 juillet, la Commission considérait cette dernière saisine irrecevable, en l'état actuel de son contenu.

Néanmoins, le 09 août dernier, la fédération France Nature Environnement (FNE) saisissait la CNDP pour obtenir l'organisation d'un débat public sur ledit projet en Guyane et en « Métropole » au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement.

Entre temps, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le maître d'ouvrage saisit à nouveau la CNDP pour demander la désignation d'un garant dans le cadre de la concertation préalable qu'il envisage d'organiser et ce, au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement.

En séance du 6 septembre 2017, la CNDP a décidé d'une part, que la demande de désignation d'un garant dans le cadre de l'article L. 121-17 était irrecevable et d'autre part, que le projet Montagne d'Or fera l'objet d'un débat public dont l'animation sera confiée à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

La mission de la CPDP consiste à veiller à ce que les informations, opinions et argumentations délivrées lors du débat soient étayées, claires, et aussi complètes que possible.

Par décision en date du 04 octobre 2017, la CNDP a désigné le président ainsi que les membres de la CPDP :

- Roland Peylet - président
- Madame Claude Brevan - membre
- Monsieur Victor Bantifo - membre
- Monsieur Eric Hermann -membre

- Monsieur Jean-Charles Mariema - membre
- Monsieur Thérèse Yunaluman – membre

## **2. La CNDP, un outil pour organiser le débat**

La CNDP est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

Les débats publics ont une triple finalité :

- faire intervenir la population sur son cadre de vie
- prévenir des conflits
- améliorer la qualité des décisions administratives

Depuis des 1997, la CNDP a organisé plusieurs dizaines de débats publics.

## **3. Pour un débat « local »**

Indéniablement, la mise en œuvre d'un débat doit permettre à la population guyanaise de prendre connaissance des éléments du projet et d'obtenir des réponses aux interrogations suscitées.

En effet, chaque débat « construit » son propre public en mobilisant des outils particuliers qui vont rendre plus ou moins facile la participation de chacun et en définissant un périmètre de mobilisation.

Les deux outils majeurs du débat sont les réunions publiques et l'ouverture du site internet. L'un permettant au public de rencontrer physiquement le maître d'ouvrage et de le questionner directement, l'autre permettant à un public plus large de consulter en ligne les documents du débat, de suivre les échanges en lisant les verbatim, etc.

Internet est devenu un outil incontournable des débats publics. C'est à la fois une source d'information sur l'organisation du débat (dates, horaires, salles...), un outil de diffusion massive des documents inhérents au débat mais également un mode de participation du public.

Néanmoins, pour la réalisation du compte rendu ainsi que du bilan du débat, il serait préférable de livrer un argumentaire basé principalement sur les préoccupations exprimées lors des réunions publiques qui restent le véritable pivot du débat, son ossature la plus consistante.

En effet, c'est là que s'expriment quantité de facteurs humains indispensables au dialogue souhaité. Rien ne vaut la confrontation des uns et des autres, la liberté de parole, la personnalité des participants...

L'objectif est donc d'attirer un large public mais néanmoins territorialisé et indexé au débat. Néanmoins, aucune réunion ne ressemble à une autre. C'est donc pour cela qu'il est proposé un cadre :

- Les réunions générales
- Les réunions thématiques (donner la priorité à une problématique particulière...),
- Les rendez-vous locaux (des permanences...),
- Les ateliers thématiques ou techniques

« Le débat public, c'est avec le public, et en public ».

## **4. Un débat pour analyser les risques du projet**

Les discussions doivent permettre d'aborder les principales questions soulevées par le projet.

Une analyse préliminaire des risques du projet Montagne d'Or a permis de mettre en exergue une liste de points de vigilance à prendre compte:

- Sur le risque économique
  - L'estimation sérieuse des prix à long terme de l'or : ces prix sont parfois surestimés et peuvent fausser la viabilité économique du projet

- L'accès à l'autorisation d'ouverture des travaux : le veto du Gouvernement Français au projet lamgold « Camp Caïman » est un risque à évaluer de nouveau pour le projet MDO
  - L'absence de provision pour changement de capital, d'exploitation ou du maintien des coûts en capital au cours de la durée de vie de la mine : ce paramètre peut considérablement affecter la viabilité du projet dans sa durabilité
  - La sous-estimation des frais généraux annuels d'entreprise
  - Le défaut de divulguer une augmentation du taux d'actualisation pour tenir compte des charges de dépréciation dues à la baisse des cours de l'or
  - La tolérance pour les fluctuations du taux de change (Euros/Dollars) : constant ou pas pendant la durée de vie de la mine
  - Les coûts des retards éventuels : ont-ils été pris en compte ? Ils ont un effet sur la viabilité économique du projet
  - Les coûts de maintenance perpétuels et d'entretien après la fermeture de la fosse, des parcs à stériles et des rejets sont-ils ou non inclus?
  - Les coûts d'élimination des poussières : la stratégie d'atténuation de la poussière ou des conséquences financières de la sous-estimation des impacts.
- Sur le risque fiscal
    - L'évaluation inexacte des avantages du projet pour le public et les institutions
    - La fiscalité minière repose sur la rentabilité : la méthodologie utilisée pour modéliser la fiscalité peut également être un problème
    - La subvention de l'énergie : la construction d'une centrale électrique dédiée au projet représente une subvention annuelle et doit être estimée
- Sur le risque social
    - Les compensations éventuelles pour la Ville de St-Laurent et/ou la CTG pour faire face à une éventuelle crise du logement, les coûts irrécupérables pour la planification, les coûts plus élevés pour les routes, les loisirs, la santé et les services sociaux ; les ajustements à la fermeture de la mine
    - Les coûts socio-économiques externes ont-ils été monétisés ? (par exemple, les impacts sur le tourisme)
    - Le non-respect des engagements au regard de l'emploi ? La garantie d'emploi au niveau local?
    - La question de l'emploi versus la formation ?
- Sur le risque environnemental
    - La sous-estimation dans l'étude de faisabilité des coûts de remise en état et de fermeture
    - Le besoin d'une assurance suffisante contre les conséquences d'accidents potentiellement catastrophiques tels que l'effondrement de digues, la contamination éventuelle de bassins versants (criques) ou l'effondrement d'une digue de retenue des résidus (particulièrement vulnérable durant les premières années de production et saison de pluie)

- L'évaluation du choix du modèle comme outil pour effectuer une analyse des risques/avantages d'un projet impactant l'environnement, comme une mine
- Les coûts socio-environnementaux externalisés ont-ils été monétisés ?

A noter que cette analyse n'est qu'une analyse préliminaire. Elle nécessitera un examen approfondi de tous les documents déposés par l'opérateur afin d'être à même d'émettre un avis sur le risque financier et économique du projet.

Aux prix actuels des métaux qui remontent et en particulier l'or qui se maintient à un cours convenable, la mine a un sens économique. Néanmoins, il est nécessaire d'analyser les projections de coûts annoncés par l'opérateur (souvent optimistes ou fortement sous-estimées), ces projections comportant intrinsèquement des variables de risque financier par les coûts identifiés mais ne couvrent pas souvent tous les impacts externes et notamment les impacts socio-environnementaux.

## **Conclusion**

Le 28 mars 2017, deux marches d'une ampleur historique ont réuni des milliers de Guyanais dans les rues de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni. Ces manifestations faisaient suite à de longues années de mise en garde de l'Etat et des gouvernements successifs par les élus et de revendications de la population qui se sont intensifiées en 2017, exprimant un sentiment d'abandon par la République et revendiquant un traitement juste et équitable des difficultés et des défis auxquels la Guyane doit faire face. Le mouvement traduisait à la fois une demande de plus de considération par la République et la volonté des Guyanais de prendre en main leur destin pour relever ces défis et valoriser les potentiels de leur territoire.

Eu égard les compétences de la CTG en matière environnementale, d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation et de cohésion sociale, ainsi que de son statut de collectivité unique à statut particulier ;

Considérant que le projet minier aura des impacts importants sur cette cohésion, mais aussi sur l'aménagement du territoire et un ensemble d'enjeux tels que l'environnement, l'économie, l'emploi et la formation ;

Considérant les mouvements sociaux où la population a demandé d'être associée activement aux décisions locales ;

La Collectivité Territoriale de Guyane et son pouvoir exécutif n'entend pas se faire déposséder du dialogue avec la population et souhaite l'organisation d'un débat local circonscrit à la Guyane sur le projet minier de Montagne d'Or.

Afin de répondre favorablement à la proposition du Président de la Collectivité Territoriale sur l'organisation d'un débat local circonscrit à la Guyane lié au projet Montagne d'Or.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane**



R. Blacod